

# Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

[www.acgf.ch](http://www.acgf.ch) – [acgf@football.ch](mailto:acgf@football.ch)



26.10.2022

## COMMUNIQUE OFFICIEL n°17

### CALENDRIER

#### COUPE GENEVOISE DES ACTIFS

Le tirage au sort des 1/16 de finale a été effectué. Les rencontres se dérouleront le 9.11.2022. Les clubs recevant peuvent, sans l'accord de l'adversaire, avancer ou reculer d'un jour la date du match.

#### RAPPEL REFIXATION D'UN MATCH RENVOYE

Les matches renvoyés devront obligatoirement être refixés et joués dans les 20 jours qui suivent la date du renvoi, ceci sans aucune autre consigne de l'ACGF.

La nouvelle date devra être communiquée par le club recevant à l'ACGF dans les 3 jours qui suivent la date du renvoi par e-mail ([acgf@football.ch](mailto:acgf@football.ch)).

La nouvelle date fixée par le club recevant ne pourra être refusée par le club visiteur que si celui-ci est déjà engagé dans la même semaine (lundi à vendredi) dans une compétition officielle reconnue par l'ACGF.

Sans nouvelles du club recevant dans les 5 jours qui suivent la date du renvoi, l'ACGF fixera d'autorité une nouvelle date. Une telle décision est sans appel.

### MANIFESTATIONS

#### TOURNOI DU FOOTBALL DES ENFANTS EN SALLE LE SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

Le tournoi se déroulera, comme toujours, au centre sportif de la Queue d'Arve. Les clubs ont reçu le formulaire d'inscription par e-mail le 5 octobre 2022. Nous vous prions de le retourner au plus tard le 7 novembre 2022.

Nous vous rappelons que la participation des clubs avec des juniors F est obligatoire.

#### TOURNOI FUTSAL JUNIORS D LE DIMANCHE 11 DECEMBRE 2022

Le tournoi se déroulera à l'EC Aimée-Stitelmann à Plan-les-Ouates sur une demi-journée, un tournoi le matin et un tournoi l'après-midi.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.

Les clubs ont reçu le formulaire d'inscription par e-mail le 26 octobre 2022. Nous vous prions de retourner le formulaire au plus tard le 27 novembre 2022.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### FORMATION POUR LES DIRIGEANTS DE CLUB

Site de présentation du programme & inscription pour les 4 modules de formation :

<https://formation-acgf.ch/>

Prochains cours : 3-10-17 et 24 novembre 2022 de 18h à 22h au Centre de Geisendorf, Charmilles.

#### PRESCRIPTIONS D'EXECUTION JUNIORS

Les prescriptions d'exécution juniors pour la saison 2022-2023 se trouvent sur notre site internet :

[Association cantonale genevoise de football - News et communiqués \(acgf.ch\)](http://Association.cantonale.genevoise.de.football-News.et.communiquees.acgf.ch)

## **DEMANDE DE QUALIFICATION HORS PERIODE DE TRANSFERT**

En mars-avril de la saison passée, un club vaudois a présenté au Contrôle des joueurs de l'ASF des demandes de qualification alors que les joueurs en question, domiciliés selon nos informations dans la région parisienne ou le nord de la France et non dans le canton de Vaud, étaient licenciés en France et avaient même disputé officiellement des matches dans la saison en cours.

Accordées dans un premier temps, les qualifications ont finalement été annulées par le Contrôle des joueurs de l'ASF, ce qui a généré un important contentieux pour les matches disputés par les joueurs en cause.

Tout récemment, un club genevois, qui avait vu une demande de transfert d'un joueur senior être refusée pour cause de tardivité (2 septembre 2022), a cru bon de déposer, pour le même joueur senior, une demande de qualification, qui a heureusement été refusée par le Contrôle des joueurs de l'ASF !

De ce qui précède, le Comité central met en avant les deux éléments suivants :

1. L'ACGF va désormais intervenir, en accord avec les autres associations régionales et la Ligue Amateur, auprès du Contrôle des joueurs de l'ASF pour resserrer les contrôles des demandes de qualification déposées hors période de transferts et portant sur des joueurs actifs, seniors et juniors A-B-C.
2. L'ACGF rappelle aux clubs que le fait de déposer une demande de qualification pour un joueur en sachant que celui-ci dispose d'une licence dans une fédération étrangère constitue une infraction aux règlements en vigueur et que le club en question s'expose à l'éventail des sanctions prévues à l'article 79 des statuts de l'ASF, notamment des forfaits, amendes et suspensions.

Si un club décide de se fier aux seules déclarations d'un joueur affirmant qu'il n'a jamais été licencié à l'étranger ou qu'il n'a plus joué à l'étranger depuis un certain nombre d'années, il appartient audit club de recueillir, toutes les informations utiles, notamment en s'assurant que le joueur dont il s'agit est légalement et effectivement domicilié dans la région.

En cas d'infraction avérée le Comité central avise d'ores et déjà les clubs qu'il entend pleinement appliquer les sanctions disponibles, par égard envers les clubs honnêtes et, avec la plus grande rigueur.

## **INFORMATIONS DE LA COMMISSION DES ARBITRES**

Les joueurs devant porter des lunettes médicales pour la pratique du football doivent impérativement acquérir des lunettes de sport, ceci dans toutes les catégories de jeu. Toute autre forme de lunettes n'est pas acceptée et l'autorisation de jouer ne sera pas admise par l'arbitre. Il en va de la sécurité de tous.

Des lunettes en plastique avec des verres en plastique également sont accessibles pour un prix avoisinant CHF 150.-

La Commission des Arbitres communique qu'elle est à disposition des clubs pour des discussions, partages et explications concernant tout sujet en lien avec l'arbitrage. Si vous êtes intéressés, des membres de la commission peuvent se déplacer dans vos clubs pour un rendez-vous avec votre comité, vos entraîneurs, etc. Merci de contacter directement par e-mail son président, [perez.augustin@football.ch](mailto:perez.augustin@football.ch).

## **LICENCE ENFANTS**

A partir de la saison 2022/23, une licence sera obligatoire pour toutes les catégories (adaptation des statuts de mai 2021 par l'Assemblée des délégués de l'ASF). Cela signifie que les enfants des catégories G et F seront désormais également soumis à l'obligation de licence. Il n'y a pas de frais d'adhésion pour les deux catégories mentionnées. Les frais d'inscription ne sont dus qu'en cas de passage à la catégorie E (facturation automatique).



Les enfants qui ont déjà été enregistrés avant le 1er juillet 2022 au moyen de clubcorner.ch doivent malheureusement, en raison des directives de la FIFA, être à nouveau enregistrés "officiellement" au moyen d'une procédure d'inscription simplifiée avant le passage à la catégorie E. Cela concerne les enfants nés en 2013 et plus jeunes.

Les clubs pourront saisir les demandes de licence pour les enfants dans Clubcorner à partir du 1er juillet 2022 et il leur sera demandé de licencier tous les enfants actifs dans le club jusqu'au 31 décembre 2022.

## **REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2022/2023**

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2022 / 2023 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2003 - 31.12.2005

Juniors E - **01.01.2012** - 31.12.2013

Juniors B - 01.01.2006 - 31.12.2007

Juniors F - **01.01.2014** - 31.12.2015

Juniors C - 01.01.2008 - 31.12.2009

Juniors G - **01.01.2016** - 31.12.2017

Juniors D - 01.01.2010 - 31.12.2011

Les juniors A et B (01.01.2003 - 31.12.2007) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

### Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2004 – 31.12.2007 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2008 – 31.12.2011

FF-12 - 01.01.2011 – 31.12.2014

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

### **TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF**

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

[http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire\\_demande\\_d\\_autorisation.pdf](http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire_demande_d_autorisation.pdf)

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

### **TOURNOI AUTORISE**

FC Plan-les-Ouates

juniors D-E-FF12

4-5.02.2023

EC Aimée-Stitelmann

**LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF**

Genève, le 26 octobre 2022/nw